Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260504-2026_28-DE

Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de Grâce-Uzel
	SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 2026

Date de la convocation : 28/04/2026
Date d'affichage : 28/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt-six les quatre mai à vingt et trente minutes, le Conseil Municipal de Grâce-Uzel légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HINDRÉ.

Étaient présents : M. François HINDRÉ, Mme Anaïk LUCAS, M. Yohann LE COUÉDIC, Mme Angélique DAVID, M. Miguel PINÇON, M. Jean-Marc VIDELOT, Mme Jocelyne FRAVAL, M. Mickaël LE MERCIER, Mme Stéphanie LE MÉE, Mme Kathleen BOUVET, M. Damien MANGONNEAUX.

2026-28 DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la sécurité intérieure ;
Considérant l'importance de disposer d'un interlocuteur privilégié entre la commune, le SDIS et les services de secours ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :
Il est institué la fonction de correspondant incendie-secours au sein de la commune.

Article 2 :
Anaïk LUCAS**,** conseillère municipale, est désignée en qualité de correspondant incendie-secours.

Article 3 :
Le correspondant incendie-secours assure notamment :

- la liaison entre la commune et le SDIS ;
- le suivi des questions relatives à la prévention, la sécurité et les secours ;
- la participation aux réunions ou échanges organisés par le SDIS ou la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260504-2026_28-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
M. François HINDRÉ,

Le Secrétaire,
M.Miguel PINÇON,